IMT Nuremberg Archives

H – 4432

International Court of Justice

255

photostat certifié
conforme à l'original.

voir pour authentification
RF 208

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF255
Filed Jan 22, 1946

Filed Jan 22, 1946

B 47658
H4432 – 0002

I

32/4

Cuivre

27/9.40 à IO h.30

M. HEMMEN abordant la question des Mines de Bor, déclare qu'il vient de recevoir des instructions de Berlin. Il lit un télégramme : l'Allemagne tient à acquérir des actions de la Société sans égard aux observations juridiques qui lui ont été exposées du côté français. L'Allemagne obéit en effet à d'impérieuses considérations d'ordre économique. Elle soupçonne que les Mines de Bor continuent à livrer du cuivre à l'Angleterre et elle est absolument décidée à se rendre maître de ces Mines.

M. HEMMEN prie M. de BOISANGER de porter ce point de vue à la connaissance du représentant des Mines à Vichy et de demander l'accord du Gouvernement Français pour que les Commissaires nommés par l'Allemagne soient reconnus. Des négociations pourront ensuite être engagées à Wiesbaden sur les conditions d'achat par l'Allemagne des actions de la Société.

M. de BOISANGER réserve entièrement la position du Gouvernement français.

Certifié conforme à l'original
Le Directeur des Archives de France
Membre de l'Institut
signature : illisible.

H4432 - 0003

H4432 – 0004

VII/9/4.0 à 10.30 Cuivre

-5-

M. HEMKEN abordent la question des Mines de Bor, déclare qu'il vient de recevoir des instructions de Berlin. Il lit un télégramme : l'Allemagne tient à acquérir les actions de la Société sans égard aux observations juridiques qui lui ont été exposées du côté français. L'Allemagne obéit en effet à d'impérieuses considérations d'ordre économique. Elle soupçonne que les Mines de Bor continuent à livrer du cuivre à l'Angleterre et elle est absolument décidée à se rendre maître de ces Mines.

M. HEMKEN prie M. de BOISANGER de porter ce point de vue à la connaissance du représentant des Mines à Vichy et de demander l'accord du Gouvernement Français pour que les Commissaires nommés par l'Allemagne soient reconnus. Des négociations pourront ensuite être engagées à Wiesbaden sur les conditions d'achat par l'Allemagne des actions de la Société.

M. de BOISANGER réserve entièrement la position du Gouvernement français.

B 47651

H4432 – 0005

Certifié conforme
à l'original

Le Directeur des Archives
de France
Membre de l'Institut

47660

H-4432

RF255

Filed Jan 23, 1946

H4432 – 0006